

# COMMUNE DE MONTAUD

## PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 03 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 03 décembre, à 20h30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, BOUCAUT Alain, adjoints ; PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, FABRE Corinne, COING-BELLEY Stéphane, CECCON Robert, NOEL Michel, ANSELMIER Jean-Michel.

Absent excusé : M. GUILLAUD Marie a donné pouvoir à COING-BELLEY Stéphane.

Absent : M. CHOROT Lynda.

Secrétaire : M. CORVEZ Marion a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

### 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2013 est approuvé avec 11 voix Pour.

### 2/ FINANCES

- Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 12 voix Pour,  
DECIDE de fixer les tarifs suivants :

(Essayer d'être vigilants sur demandes reçues et abandons : dates à noter)

<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>	<b>au 01/01/2013</b>	<b>au 01/01/2014</b>
<b>pour un week-end</b>	<b>arrondi</b>	<b>arrondi</b>
Pour un particulier résident à Montaud	135.00	135.00
Pour un particulier limitrophe	135.00	135.00
Pour un particulier extérieur	570.00	570.00
Pour une association de Montaud	90.00	90.00
Pour une association voisine	135.00	135.00
Pour une association extérieure	660.00	660.00
Pour une entreprise	800.00	800.00
<b>pour 24 heures</b>		
Pour un particulier résident à Montaud	100.00	100.00
Pour un particulier limitrophe	100.00	100.00
Pour un particulier extérieur	470.00	470.00
Pour une association de Montaud	70.00	70.00
Pour une association voisine	100.00	100.00
Pour une association extérieure	540.00	540.00
<b>Vaisselle et autres</b>		
Location de la vaisselle – Totalité	50.00	50.00
Location de la vaisselle – couverts seulement	30.00	30.00
Caution pour Vaisselle	100.00	100.00
Caution pour Salle	2 000.00	2 000.00
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30.00	30.00
Caution Location chaises et tables	200.00	200.00
Utilisation du matériel sono par les associations	Gratuit	Gratuit

*Arrivée de Fabre Corinne*

- **Tarifs de fourniture des photocopies**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour,  
DECIDE de fixer les tarifs suivants :

	Actuellement	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
A4 noir et blanc	0,10 €	0,10 €
A4 couleur	0,20 €	0,20 €
A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
A3 couleur	0,40 €	0,40 €

## COMMUNE DE MONTAUD

- **Tarifs des autres articles proposés**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour,  
DECIDE de fixer les tarifs suivants :

	Prix de vente de produits Parc du Vercors
Carto guide du Pays de Vinay	6 €
Carto guide des 4 Montagnes	6 €
Carto guide Coulmes-Royans	6 €
Livre de recettes « le Vercors à table »	6 €
Livre de recettes « Cuisiner le Vercors »	6 €

- **Indemnités de fonction du trésorier – taux accordé**

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal sa décision du 04 décembre 2012 décidant de porter le taux d'attribution de l'indemnité due au trésorier à 80 %.  
INFORME le Conseil municipal des changements à la trésorerie de Tullins : Après le départ de Monsieur Vasseur, Madame Touche a réalisé l'intérim avant que Madame Vittet prenne le poste au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour,  
DECIDE de fixer le taux d'indemnité à 80 %.

- **Attribution de subvention aux associations et organismes**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour,  
DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

1. Hyoshi Club (judo) : demande 300 €, décision = 300€
2. MFR Vif : un enfant, décision = 100€
3. MFR Bourgoin, deux enfants, décision = 200€

- **Multi accueil**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour, 2 Abstention et 2 Contre  
DECIDE de verser la somme de 20700 € à la structure multi accueil.

DECIDE le virement de crédits suivant pour permettre de verser cette somme, après vote avec 9 voix Pour, 4 Abstention :

- Compte 67 - 20 700 €
- Compte 6574 + 20 700 €

### 3/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY VERCORS

- **DECHETS MENAGERS**

- Installation des moloks dont le coût s'élève à 5 700 € par site  
Ouverture de crédits : + 11 400 € au compte  
Et - 11 400 € au compte  
Vote avec 9 voix Pour et 4 Abstention

- Convention avec le propriétaire et versement d'une indemnité  
Avis favorable avec 9 voix Pour et 4 Abstention  
L'indemnité est fixée annuellement à 200 €.

- **EAUX / ASSAINISSEMENT**

- Lissage de l'augmentation des prix

En pourcentage selon tableaux proposés

DEMANDE à ce que le lissage s'effectue sur 10 ans et par pourcentage, Vote avec 12 voix pour et 1 Abstention.

- Compte-rendu des délégués

Actuellement deux délégués titulaires participent aux réunions de la Régie des eaux et de l'Assainissement. Compte rendu de la dernière réunion

- Etat d'avancement des modalités de transfert

Pour finaliser les opérations liées au transfert, un virement de crédits, Vote avec 13 voix Pour :

Compte 1641 - 627.78€

Compte 7788 + 627.78€

- **SITE INTERNET**

Le site 3C2V n'est pas opérationnel de suite.

Contact à prendre avec Jean-Jacques Pillet de PPyramide pour renouvellement du contrat de maintenance dans l'attente du nouveau site.

### 4/ INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Les emplois Ecole pour janvier 2014  
Départ à la retraite de Chantal fin décembre. Son remplacement est organisé.

- ❖ Les rythmes scolaires – les statuts

Compte-rendu du rendez-vous avec l'Inspectrice départementale concernant la demande de dérogation. Réunion visite le 09 décembre à 19h groupe de travail. L'inspection nous a informé qu'elle émettrait un avis défavorable à nos demandes de dérogation.

## COMMUNE DE MONTAUD

- ❖ Nouveau découpage des cantons : aucun changement pour Montaud, mais le canton de Tullins est remanié.

- ❖ Carrefour de Veurey

Suite à sa décision, DECIDE l'ouverture de crédits suivants avec 10 voix Pour, 2 Abstention et 1 Contre :

Compte 2041481 – Subventions d'équipement au conseil général..... + 2 000 €  
Compte 2315 – salle des fêtes ..... – 2 000 €

- ❖ Le recensement de la population

Arrêté de nomination d'un agent recenseur : Madame Claire Lizeretti

Montant de l'indemnité versée à l'agent recenseur :

DECIDE, avec 12 voix Pour et 1 Abstention, de fixer la rémunération de l'agent recenseur selon le calcul suivant :

Soit sur la base d'un forfait, une somme de 1 200 € brut allouée (970 € en 2008), selon l'aide attribuée par l'INSEE annoncé = 1 163 € (891 € en 2008).

La Commune devra acquitter les charges sociales (33 %), ce qui porte le coût global estimé à 1 600 € (1 300 € en 2008).

Pour les heures de travail du coordonnateur communal,  
DECIDE que les heures effectuées en plus soient récupérées par l'agent, avec 12 voix Pour et 1 Abstention.

- ❖ Convention Déneigement avec Conseil Général – Cette convention annule et remplace la convention approuvée le 1<sup>er</sup> février 2011 et signée le 04 février 2011.

Convention valable 4 années à compter de l'hiver 2013/2014.

Avis du conseil municipal : accord avec 13 voix Pour,

- ❖ Prochaines dates à noter

- Aménagement forêt mercredi 04/12 à 8h15
- Commission Finances 3C2V jeudi 05/12 à 19h
- Téléthon samedi 07/12 à 19h
- Rythmes scolaires lundi 09/12 à 19h
- Repas du CCAS mardi 10/12 à 12h
- Conseil communautaire mercredi 11/12 à 19h
- Marché de Noël samedi 14/12 à partir de 10h
- Sécurité et tranquillité des habitants mardi 17/12 à 20h
- Cérémonie des vœux vendredi 03/01/2014 à 19h.

- ❖ Remarques

- Rétrécissement aux étroits
- Réunion sécurité tranquillité des habitants le 17/12
- Salle des fêtes – 3 propositions. Réunion quelle date ?

La séance a été close à 0h20

Prochain conseil le mardi 07 janvier 2014.